01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 juillet 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-07-172

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - COMPTE RENDU DU MAIRE ET DU CONSEIL DES MAIRES
04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
07 - ACCEPTATION DES COMPTES
08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
09 - LÉGISLATION
10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
10.01 - Résolution acceptation de la soumission de Grand Mamouth
11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
11.01 - Résolution - Reconstruction du ponceau du 6e Rang
11.02 - Résolution - Projet réfection de la chaussée du 6e Rang
11.03 - Résolution pour une demande de prolongation de l'aide financière AIRRL 2020-604 pour le projet de réfection de la chaussée du 6e Rang
11.04 - Résolution d'acceptation de l'offre de services d'Éqip Solutions Génie pour la surveillance des travaux
11.05 - Résolution acceptation offre de services de la firme Englobe pour les services de laboratoire

11.06 - Résolution acceptation offre de services WSP pour l'étude d'amiante, de moisissure et de plomb à l'église
11.07 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services pour caractérisation écologique pour le projet d'égout et pluvial du village
11.08 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Gestizone pour la caractérisation écologique du site no 4 pour le projet des égouts à Morisset-Station
11.09 - Résolution - Dérogation mineure - École La Tourterelle
12 - TRAVAUX PUBLICS
12.01 - Point d'information - Gravier dans les rangs
12.02 - Résolution pour abroger la résolution no 2022-04-106 - Contrat débroussaillage Adam Vachon
12.03 - Résolution pour l'achat d'une machine à pression
12.04 - Résolution pour l'achat de délinéateur
12.05 - Résolution d'octroi de contrat à Service Agricole pour l'achat d'un tracteur et ses équipements
13 - RESSOURCES HUMAINES
14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
15 - LOISIRS
15.01 - Résolution pour l'acceptation de la modification de la salle mécanique pour les jeux d'eau
15.02 - Résolution pour l'installation du puit à moins de 3 mètres de la ligne de terrain à l'OTJ
16 - VARIA
17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 juillet 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU MAIRE ET DU CONSEIL DES MAIRES

- Ponceau du 6e Rang + réfection chaussée

- Enjeu basketball et bloc sanitaire OTJ

- Activités du 24 juin

- Prudence estivale

- Asphaltage

- Suivi et rattrapage

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022-07-173 **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 6 et du 27 juin 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme

desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 6 et du 27 juin 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE

2022-07-174

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er juin et le 30 juin 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit (136 985,88 $).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun bordereau de correspondance

09 - LÉGISLATION

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2022-07-175

10.01 - Résolution acceptation de la soumission de Grand Mamouth

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à quatre (4) entreprises dans le domaine de l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur prix est l'entreprise Grand Mamouth et que leurs services cadrent avec nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la confection et l'installation des affiches aux entrées de la municipalité est de 34 205,06 $ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Grand Mamouth pour la confection et l'installation des affiches aux entrées de la municipalité au coûts de 34 205,06 $ taxes incluses. Cette dépense sera payée via le budget prévu à cet effet ainsi que l'aide financière du programme PSPS de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2022-07-176

11.01 - Résolution - Reconstruction du ponceau du 6e Rang

CONSIDÉRANT QUE le ponceau doit être fabriqué sur mesure et que le délai est de plusieurs semaines avant qu'il soit prêt pour l'installation;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur du ponceau ne pouvait pas le livrer avant la date limite imposée par le Ministère de l'Environnement tel convenu dans le certificat d'autorisaton;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AD Roy inc. a déposé une confirmation écrite à la Municipalité attestant le maintien de son prix pour l'exécution des travaux en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la commande pour le ponceau sera donnée au fournisseur cet été afin qu'il soit prêt pour être installé en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le cautionnement d'exécution ainsi que le cautionnement pour les gages, matériaux et services;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que le projet de reconstruction du ponceau du 6e Rang soit repoussée en 2023 et que l'entreprise AD Roy inc. maintien son prix au montant de 835 868,25 $ taxes incluses.

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin n'acceptera aucun ajustement des coûts lorsque le projet sera exécuté en 2023;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que AD Roy Inc. donne au fournisseur la commande du ponceau et les murs de soutènement incluant la géogrille à l'été 2022 afin que tous les morceaux soient prêts pour le projet 2023.

QUE le conseil municipal exige à AD Roy Inc. que la fabrication du ponceau et les éléments édictés ci-haut soit terminée avant le 31 décembre 2022 et qu'il en fournisse une preuve écrite à la municipalité.

ADOPTÉE

2022-07-177

11.02 - Résolution - Projet réfection de la chaussée du 6e Rang

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du ponceau du 6e Rang ne pourra pas se concrétiser à l'été 2022 et qu'il sera repoussé à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la chaussée du 6e Rang doit être faite après la reconstruction du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demandera au Ministère le report de la date de fin des travaux afin de ne pas perdre l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se voit dans l'obligation d'annuler l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sera relancée en début d'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin annule l'appel d'offres de reconstruction de la chaussée du 6e Rang et reporte le projet en 2023.

ADOPTÉE

2022-07-178

11.03 - Résolution pour une demande de prolongation de l'aide financière AIRRL 2020-604 pour le projet de réfection de la chaussée du 6e Rang

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue octroyé une aide financière dans le volet AIRRL en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Benjamin soit que les travaux devaient être terminés dans les douze mois de la demande aide financière AIRRL-2020-604 (50%);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé au Ministère par résolution au mois de janvier 2022 une demande de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation a été acceptée par le Ministère et que la date de fin des travaux a été repoussée au 12 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la reconstruction du ponceau du 6e Rang avant de faire la réfection de la chaussée de ce même rang (2 projets distincts avec 2 aides financières distinctes);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la reconstruction du ponceau a été fait plus tard que prévu, car la municipalité attendait de recevoir le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du ponceau sera reporté en 2023 pour les raisons suivantes :

- confection du ponceau fait sur mesure

- date de livraison prévue du ponceau trop près de la date de fin des travaux dans un cours d'eau (soit le 15 septembre)

- pas assez de marge de manoeuvre pour l'entrepreneur afin de respecter la date du 15 septembre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le souci de faire une bonne gestion financière et d'utiliser les subventions de façon intelligente et réfléchie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande une 2e prolongation au Ministère afin de ne pas perdre l'aide financière qui sera essentielle pour la concrétisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour laisser assez de temps pour l'exécution des travaux de reconstruction du ponceau avant la réfection de la chaussée, la municipalité demande à ce que l'aide financière soit repoussée au 15 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux qui oblige la municipalité a repousser les deux projets en 2023 est hors de notre contrôle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande une prolongation de l'aide financière AIRRL 2020-604 pour le projet de réfection de la chaussée du 6e Rang;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande que la date limite de fin des travaux soit le 15 octobre 2023 afin de laisser assez de temps pour l'exécution des travaux de reconstruction du ponceau du 6e Rang avant la réfection de la chaussée du 6e Rang;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin s'engage à respecter l'échéancier fourni en annexe de cette résolution.

ADOPTÉE

2022-07-179

11.04 - Résolution d'acceptation de l'offre de services d'Éqip Solutions Génie pour la surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance pour la réfection de la chaussée du 6e Rang n'a pas été donné en même temps que la conception des plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'IL est préférable de mandater la même firme d'ingénierie pour la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services d'Éqip Solution Génie au coût de 13 200 $ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux

ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Éqip Solution Génie au coût de 13 200 $ avant les taxes pour la surveillance des travaux pour la réfection de la chaussée du 6e Rang.

ADOPTÉE

2022-07-180

11.05 - Résolution acceptation offre de services de la firme Englobe pour les services de laboratoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à deux firmes offrant les services de laboratoire de granulométrie pour le projet de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus sont les suivants :

- Englobe : 8 051,13 $

- GEOS : 9 335,97 $

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise sélectionnée est Englobe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat de services de laboratoire pour le projet de réfection du ponceau du 14e Rang Ouest à la firme Englobe au coût de 8 051,13 $.

ADOPTÉE

2022-07-181

11.06 - Résolution acceptation offre de services WSP pour l'étude d'amiante, de moisissure et de plomb à l'église

CONSIDÉRANT QU'UNE étude doit être fait à l'église afin de savoir s'il y a présence d'amiante, de moisissure ou de plomb;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est obligatoire avant la conception des plans et devis finaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie a déposée une offre de services au coût de 8 200 $ avant les taxes, plus l'ajout des analyses des échantillons estimées à 1 600 $ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de WSP pour l'étude d'amiante, de moisissure et de plomb à l'église pour un coût de 8 200,00 $ avant les taxes, plus l'ajout des étchantillons estimés à 1 600 $. Cette dépense sera payée par le fond général de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-07-182

11.07 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services pour caractérisation écologique pour le projet d'égout et pluvial du village

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater une firme pour la caractérisation écologique en vue d'une demande d'autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire pour la préparation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestizone a déposée une offre de services au coût de 5 100 $ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Gestizone pour la caractérisation écologique pour le projet d'égout et pluvial du village au coût de 5 100 $ avant les taxes.

ADOPTÉE

2022-07-183

11.08 - Résolution pour l'acceptation de l'offre de services de Gestizone pour la caractérisation écologique du site no 4 pour le projet des égouts à Morisset-Station

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater une firme pour ajuster le rapport de caractérisation écologique pour le site no 4;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire pour la préparation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestizone a déposée une offre de services au coût de 2 200 $ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Gestizone pour l'ajustement du rapport de caractérisation écologique pour le projet d'égout à Morisset-Station au coût de 2 200 $ avant les taxes.

ADOPTÉE

2022-07-184

11.09 - Résolution - Dérogation mineure - École La Tourterelle

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Bédard, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;

- Qu’une dérogation mineure ne peut être accordée que si l’application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;

- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;

- QUE lesdits travaux feront l’objet d’un permis de construction et qu’ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour l'école La Tourterelle.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.01 - Point d'information - Gravier dans les rangs

2022-07-185

12.02 - Résolution pour abroger la résolution no 2022-04-106 - Contrat débroussaillage Adam Vachon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. Vachon demandant la modification de ses tarifs étant donné la hausse du coût du diesel;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été accordé en avril 2022 par résolution (2022-04-106) et que le conseil municipal ne désire pas ouvrir l'entente par souci d'équité envers toutes les entreprises ayant des contrats avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin abroge la résolution 2022-04-106 et le contrat de débroussaillage à Adam Vachon est annulé.

ADOPTÉE

2022-07-186

12.03 - Résolution pour l'achat d'une machine à pression

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont besoin d'une machine à pression pour effectuer diverses tâches;

CONSIDÉRANT QUE la machine à pression pourra servir à dégeler des ponceaux en période hivernale et évitera à la municipalité de donner cette tâche en sous-traitance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à plusieurs entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Vidham pour l'achat de la laveuse à pression a été retenue au coût de 6 895,00 $ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Vidham pour l'achat d'une machine à pression au coût de 6 895,00 $ avant les taxes. Cette dépense sera payée par le fond général de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-07-187 **12.04 - Résolution pour l'achat de délinéateur**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera un projet pilote en ajoutant des délinéateurs sur la rue du Boisé, et ce, à 3 endroits spécifiques pour inciter les automobilitstes à ralentir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Develotech a été sélectionnée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Develotech pour l'achat de 9 déliméateurs au coût de 1 232,90 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-07-188 **12.05 - Résolution d'octroi de contrat à Service Agricole pour l'achat d'un tracteur et ses équipements**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur et ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions et que les résultats sont les suivants :

- Avantis Coopérative : 432 685,76 $

-Service Agricole de Beauce inc. : 435 378,83 $

- Service Agricole de Beauce inc. : 469 378,83 $

CONSIDÉRANT QUE les deux plus basses soumissions ont été jugées

non conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat à Service Agricole de Beauce pour l'achat d'un tracteur (FENDT) et ses équipements au coût de 469 378,83 $ taxes incluses;

QUE l'obtention du contrat est **conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.**

13 - RESSOURCES HUMAINES

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

2022-07-189

15.01 - Résolution pour l'acceptation de la modification de la salle mécanique pour les jeux d'eau

CONSIDÉRANT QUE la salle mécanique sera agrandie afin d'y ajouter les équipements du puits;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura un surplus de 3 506,46 $ pour la modification de la salle mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'ajout au contrat de 3 506,46 $ avant les taxes pour la modification de la salle mécanique.

ADOPTÉE

2022-07-190

15.02 - Résolution pour l'installation du puit à moins de 3 mètres de la ligne de terrain à l'OTJ

CONSIDÉRANT QUE le puit pour les jeux d'eau devra être creusé à moins de 3 mètres de la ligne de terrain à l'OTJ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'autorisation écrite du propriétaire voisin acceptant que le puits soit creusé à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal pourra émettre le permis pour le puit en bonne et due forme, car il n'y a aucun enjeu à creuser le puit à l'endroit prévu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de puits à moins de 3 mètres de la ligne de terrain.

ADOPTÉE

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-07-191 **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu	Isabelle Beaudoin
Maire	Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire